



POLITIQUE

Affaire Benalla : l'exécutif monte au front

En attendant le passage du principal intéressé devant la commission d'enquête, le gouvernement dénonce une opération partisane.

MARCELO WESFREID  @mwesfreid

POLÉMIQUE La saison 2 de l'affaire Benalla risque de décevoir les aficionados. Du moins pour son premier épisode. La reprise des auditions, mercredi, de la commission d'enquête sénatoriale ne comportait ni coups de théâtre, ni empoignades, ni précisions utiles pour circonscrire enfin le rôle exact de l'ex-garde du corps à l'Élysée et la nature des dysfonctionnements ayant débouché sur les violences du 1^{er} Mai, à Paris.

Le chef de cabinet d'Emmanuel Macron, François-Xavier Lauch, supérieur direct de l'homme au centre de l'affaire, s'est employé à réduire les agissements de son subalterne à « un comportement individuel fautif ». Des actes effectués « en dehors de ses fonctions à la présidence de la République ». Après avoir pris connaissance des faits, François-Xavier Lauch aurait appelé Alexandre Benalla

pour le « sermonner ». Puis mis en place une mise à pied de quinze jours. Mais, de son côté, Maxence Creusat, commissaire de police à la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris, a, lui, insisté sur l'emprise du jeune homme de 27 ans dans le dispositif de sécurité autour d'Emmanuel Maron. « Ce que veut M. Benalla vaut demande présidentielle », a-t-il expliqué, devant les sénateurs. « Il peut aller où il veut [...]. Pour vous situer l'influence de M. Benalla, quand le responsable de la direction de l'ordre public et de la circulation, le responsable du GSPR (service de sécurité du président de la République, NDLR) et M. Benalla sont ensemble sur un service d'ordre et que M. Macron doit communiquer une volonté en matière de sécurité de son déplacement, il appelle M. Benalla sur son portable. »



Ce à quoi le sénateur PS Jean-Pierre Sueur a réagi, cinglant : « On est loin de l'organisateur de voyage qu'on nous a décrit. »

Mis en examen dans ce dossier pour « violation du secret professionnel » à propos de la fuite d'images de vidéosurveillance, Maxence Creusat a profité de son audition pour assurer qu'il n'avait que des relations « strictement professionnelles » avec Alexandre Benalla, qu'il n'avait pas son numéro de téléphone. Une façon de répondre à distance aux déclara-

« Ma conviction, c'est que presque tout a été dit sur cette affaire, les Français m'en ont peu parlé cet été »

BENJAMIN GRIVEAUX

tions du préfet de police de Paris. En juillet, Michel Delpuech avait fustigé à l'Assemblée nationale des « dérives individuelles inacceptables, condamnables, sur fond de copinage malsain ».

Cette situation où tout le monde se renvoie la balle a au moins un mérite pour le gouvernement. La confusion ne concourt pas, pour l'instant, à relancer dans l'opinion publique le feuilleton de l'été. Cela pourrait toutefois changer avec l'audition, le 19 septembre au matin, d'Alexandre Benalla. Après avoir tergiversé, le principal protagoniste a finalement accepté de se rendre au palais du Luxembourg, non sans bouillir contre une convocation jugée « illicite » et les menaces du président de la Commission, Philippe Bas, qu'il a qualifié de « petit marquis » auprès d'un journaliste de *France Inter*.

Le gouvernement est lui monté au front pour dénoncer une opération partisane. Pour le porte-parole Benjamin Griveaux, Philippe Bas « serait bien avisé de s'occuper un peu plus des Français et un peu moins de sa carrière politique », a taclé ce proche du chef de l'État. Avant d'ajouter : « Ma conviction, c'est que presque tout a été dit sur cette affaire, les Français m'en ont peu parlé cet été. »

Sur France inter, la garde des Sceaux Nicole Belloubet a enfoncé le clou en ne pointant qu'une « dérive personnelle ». Au-delà, la ministre de la Justice n'a eu de cesse de rappeler les principes de séparation des pouvoirs, donnant écho aux réserves d'Alexandre Benalla. Riposte de Philippe Bas : « J'ignorais que Mme Belloubet était le conseil juridique de M. Benalla », a-t-il ironisé. ■

Alexandre Benalla : l'Élysée s'est employé à réduire ses agissements à « un comportement individuel fautif ».

MAXPPP

